

Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2026
N° 2026-006
7.1 décision budgétaire

L'an deux mille vingt six le six mars le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2025

PRESENTS : Pascale RIGALT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE, Sébastien LEMAUFF pouvoir à P Rigault, Jean Michel MAY pouvoir à JM Quinodoz.

N° 2026-006 : Taux de contributions 2026

Mme le Maire rappelle la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition 2026 (taux de variation entre 2022 et 2026 = 0%), et décide :

Taxe d'habitation : 7,75%

Taxe foncière bâti : 18,25% (partie communale) + 15,90% (partie départementale) = 34,15%

Taxe foncière non bâti : 44,59%

Mme le Maire demande au conseil de valider les taux

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 6 mars 2026

Pascale RIGALT, Maire de VEUREY VOROIZE

